

Doc. 11338
28 juin 2007

Une étude sur l'enseignement de l'histoire en Bosnie-Herzégovine

Proposition de recommandation
présentée par M. Platvoet et plusieurs de ses collègues

La présente proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Depuis l'adoption par le Comité des Ministres, en octobre 2001, d'une recommandation sur l'enseignement de l'histoire en Europe au XXI^e siècle, le Conseil de l'Europe promeut la réforme de l'enseignement de l'histoire dans les États membres et encourage la sensibilisation à une vision plurielle de l'histoire (multiperspectivité). La multiperspectivité se définissant en général comme un moyen de stimuler la tolérance et le respect de la diversité, elle semble particulièrement adaptée aux sociétés en situation d'après-conflit comme la Bosnie-Herzégovine, où l'enseignement de l'histoire demeure un vecteur de propagande nationaliste et ethnocentrique.

1. Considérant que :

i. en Bosnie-Herzégovine, l'enseignement de l'histoire fait encore partie de la catégorie des « matières nationales », catégorie qui compte également la géographie, les langues et la littérature, l'éducation religieuse, et dans certains cas, la musique et l'art ;

ii. différents groupes ethniques continuent à utiliser différents manuels d'histoire, qui offrent fréquemment des représentations déformées et partiales des événements historiques ;

iii. le Conseil de l'Europe, conjointement avec l'Institut Georg Eckert et la mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, travaille depuis plusieurs années à l'introduction de la multiperspectivité dans les écoles du pays et propose des séminaires sur ce thème aux auteurs potentiels de manuels d'histoire (et de géographie), ainsi qu'aux enseignants ;

iv. les collaborateurs du Conseil de l'Europe attirent l'attention sur le fait que la multiperspectivité est une expression plus facile à utiliser qu'à définir, qu'elle peut signifier des choses très différentes pour différentes personnes, qu'elle est sujette à interprétation pour épouser des positions politiques et idéologiques particulières, et qu'un récit historique n'est pas nécessairement plus objectif parce qu'il présente un plus haut degré de multiperspectivité (Stradling, 2002) ;

v. en dépit de toutes les bonnes intentions, la multiperspectivité peut facilement être appliquée de manière abusive ou erronée à des vues différentes voire inconciliables de l'histoire d'un pays ;

vi. la multiperspectivité peut faire obstacle aux efforts de réconciliation après conflit dans des pays tels que la Bosnie-Herzégovine dès lors qu'elle est considérée à tort comme justifiant une répartition égale des responsabilités parmi les différents groupes impliqués dans le conflit (ainsi, un acteur du conflit peut être considéré comme criminel de guerre selon une perspective mais comme héros national selon une autre) ;

vii. l'introduction de la multiperspectivité dans les écoles de Bosnie-Herzégovine exige des enseignants compétents – or ces compétences leur font défaut actuellement – et un soutien continu de la part des organes administratifs du pays (treize ministères de l'éducation, instituts pédagogiques, etc.) – or le travail de ces administrations semble être influencé par des politiques ethnocentriques ;

2. Il est recommandé de conduire une étude (d'établir un rapport d'activité) sur les efforts menés par le Conseil de l'Europe depuis de longues années dans le but d'introduire la multiperspectivité dans les écoles de Bosnie-Herzégovine. (L'étude pourrait être suivie d'une étude comparative sur cette méthode d'enseignement de l'histoire dans les États membres, ou au moins dans un certain nombre d'entre eux).

Le rapport devrait couvrir, mais ne pas se limiter, à des sujets tels que :

- i. une évaluation des activités passées et actuelles du Conseil de l'Europe concernant l'introduction de la multiperspectivité en Bosnie-Herzégovine ;
- ii. une évaluation de la manière dont cette méthode est perçue par les éducateurs et les citoyens de Bosnie-Herzégovine (comment la définissent-ils ? existe-t-il un désaccord quant à ses objectifs et ses résultats possibles ?) ;
- iii. une évaluation des mesures prises pour faire en sorte que la multiperspectivité stimule et non entrave les efforts de réconciliation en Bosnie-Herzégovine ;
- iv. une évaluation des mesures à prendre.

Signé¹:

PLATVOET Leo, Pays-Bas, GUE
DEES Dirk, Pays-Bas, ADLE
GARDETTO Jean-Charles, Monaco, PPE/DC
GROSS Andreas, Suisse, SOC
JACOBSEN Bjørn, Norvège, GUE
JONKER Corien W.A., Pays-Bas, PPE/DC
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
KYPRIANOU Andros, Chypre, GUE
LAMBERT Geert, Belgique, SOC
LINDBLAD Göran, Suède, PPE/DC
LOTMAN Aleksei, Estonie, GUE
MEULENBELT Anja, Pays-Bas, GUE
ØSTERGAARD Morten, Danemark, ADLE
VERMOT-MANGOLD Ruth-Gaby, Suisse, SOC
VIS Rudi, Royaume-Uni, SOC
WILLE Paul, Belgique, ADLE
WURM Gisela, Autriche, SOC

¹ SOC: Groupe socialiste
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe des démocrates européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
NI: non inscrit dans un groupe